

PROJET DE COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 11/09/2026

(Convocation du 03/09/2026)

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis salle du conseil de la mairie le 11 septembre 2026 à 19H00, sous la présidence de Monsieur Francis ESCALE, Maire.

Membres Présents : 10

Mesdames BICIEN DASSAT, BLONDE, LUSSIER, RAMADE, Messieurs ARTEAGA, BOUQUET, DARRIVERE, ESCALE, LAMAZOU, PEYRE.

Membres Absents Excusés : 4

Mesdames : DUFOURMENTEL (procuration à Mme RAMADE), CLAVERIE (procuration à Mme LUSSIER), LAMARQUE (procuration à M. BOUQUET)

Messieurs : SUPERVIELLE

Membres Absents : 1

Messieurs : BAZIR.

Secrétaire de séance : BOUQUET Michel

Avant de commencer la séance, M. le Maire appelle les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu du 06 juillet 2026. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

I. DECISION MODIFICATIVE N°3 : Délibération n°2026-09-33

M. le Maire rappelle aux membres présents qu'au-delà du caractère prévisionnel du budget voté au mois d'avril, nous ne disposons pas à cette date-là, de tous les documents nous permettant d'inscrire l'ensemble des recettes prévisionnelles.

Il précise qu'à ce jour, nous avons constaté des recettes et pouvons donc inscrire au budget par décision modificative les montants rattachés. Cela nous permet d'inscrire également des dépenses nécessaires afin de maintenir l'équilibre budgétaire 2026. Au-delà des petits réajustements, il en expose les grandes lignes :

En dépenses de fonctionnement :

- Augmentation des crédits ouverts :

- Sur la ligne 60612 relative à la consommation de gaz et d'électricité.
- Sur la ligne 60622 – carburants
- Sur la ligne 60632 nécessaire au bon fonctionnement des services techniques pour les travaux des bâtiments communaux et l'entretien de la commune suite à un dépassement de crédits.
- Sur la ligne 615221 pour la mise en œuvre de solutions en vue de baisser la consommation d'énergie sur certains bâtiments communaux (école, mairie, salle handisport)
- Sur la ligne 6413 relative au recrutement de la directrice du CLAE sur la période septembre à décembre 2026.

- Diminution des crédits ouverts :

- Sur la ligne 615231 relative à la prestation d'entretien de la voirie effectuée par sous traitance. Monsieur le Maire ayant précisé qu'un entretien mensuel sur 2026 ne serait pas effectué.
- Sur la ligne 61551 relative aux réparations sur les engins de la commune.
- Sur la ligne 6558 relative à des travaux sur un EP de l'école.
- Sur la ligne 657358 relative à 2 subventions réactualisées. Celle versée à Pyren'eau dans le cadre des plantations effectuées dans la nouvelle saligue ainsi qu'à la participation financière de la Commune aux frais de fréquentation par nos administrés à l'ALSH Pinocchio.

En recettes de fonctionnement :

- Augmentation des crédits ouverts :

- Sur la ligne 6419 relative à la poursuite du remboursement du salaire d'un agent positionné en maladie.
- Sur la ligne 73123 relative à la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière liée aux cessions immobilières au niveau départemental appelée TADEM.
- Sur la ligne 7478 relative aux subventions reçues de la CAF (PSO et CTG) pour le fonctionnement du CLAE suite au recrutement de la Directrice de la structure.

En dépenses d'investissement :

- Augmentation des crédits ouverts :

- Sur la ligne 203 relative à des études préalables nécessaires à l'enlèvement de poteaux fibre ainsi qu'à la création de l'opération n°212 pour le financement d'un DPE et d'une étude de faisabilité, préalables nécessaires à l'obtention d'une subvention dans le cadre de travaux d'installation d'une climatisation à l'école et au CLAE à horizon 2027.
- Sur la ligne 2135 relative au relamping de la salle handisport par des luminaires LED.
- Sur la ligne 2157 relative à l'achat d'un rouleau palpeur pour l'épareuse qui était en panne.
- Sur la ligne 2158 – relative à la validation d'un devis pour la pose d'arceaux de protection pour les petits plots lumineux changer récemment le long du terrain du camping de la base de loisirs coté terrain de tennis et city stade.

Diminution des crédits ouverts :

- Sur la ligne 231 qui était une réserve en dépense d'investissement

En recettes d'investissement :

- Augmentation des crédits ouverts :

- Sur la ligne 10226 relative à la taxe d'aménagement perçue par la commune au titre des autorisations d'urbanismes déposées. Le travail effectué conjointement avec la DGFIP suite à la réforme de 2022 a enfin porté ses fruits.

Les motifs ainsi exposés, il présente la décision modificative équilibrée comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
203 (20) : Frais d'études - Orange dépose mats fibre	3 000,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	3 570,00
203 (20) – OP 212 : Frais d'études Etude faisabilité climatisation Ecole/CLAE	2 082,00	10226 (10) : Taxe d'aménagement	5 643,00
2135 (21) : Luminaires salle handisport	2 637,00		
2157 (21) : Rouleau palpeur épareuse	1 465,00		
2158 (21) : Arceaux protection EP	3 525,00		
231 (23) : Immobilisations corporelles en cours	-3 496,00		
Total dépenses :	9 213,00	Total recettes :	9 213,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>	<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
023 (023) : Virement à la section d'investissement	3 570,00	6419 (013) : Rbrsmt rémunérations personnel	4 500,00
6042 (011) : Achats de prestations de services	680,00	7066 (70) : Garderie	-400,00
60612 (011) : Énergie - Électricité	10 850,00	7067 (70) : Cantine	600,00
60621 (011) : Combustibles	-900,00	70878 (70) : Remb.tax. foncière	344,00
60622 (011) : Carburants	1 450,00	73123 (731) : TADEM	4 649,00
60631 (011) : Fournitures d'entretien	500,00	73158 (731) : Autres taxes (TEIT)	420,00
60632 (011) : Fournitures de petit équipement	5 948,00	732188 (73) : Autres (TEIT)	-420,00
6068 (011) : Autres matières et fournitures	300,00	7478 (74) : Subvention CAF (PSO et CTG)	10 357,00
61521 (011) : Entretien terrains	870,00	75888 (75) : Autres	-100,00
615221 (011) : Entretien et réparations bâtiments communaux	1 265,00		
615231 (011) : Entretien, réparations voiries	-3 030,00		
61551 (011) : Entretien matériel roulant	-1 020,00		
61558 (011) : Entretien autres biens mobiliers	714,00		
6156 (011) : Maintenance	-130,00		
6284 (011) : Redevances pour services rendus	-400,00		
6413 (012) : Personnel non titulaire	3 500,00		
65131 (65) : Bourses – Ateliers jeunes	180,00		
6558 (65) : Autres contributions obligatoires – Travaux TE64	-1 300,00		
657358 (65) : Versement Pyren'eau Plantations Saligue	-2 897,00		
65741 (65) : Subv. aux ménages - JC	-200,00		
Total dépenses :	19 950,00	Total recettes :	19 950,00
Total Dépenses	29 163,00	Total Recettes	29 163,00

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
à l'unanimité :

- **VALIDE** la décision modificative telle que présentée par M. le Maire.
- **CHARGE** M. le Maire de toutes les démarches liées à cette décision modificative.

II. **RENOUVELLEMENT MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC TE64 : Délibération n°2026-09-34**

M. Le Maire rappelle la délibération n°2021-06-20 par laquelle la Commune avait confié la compétence optionnelle relative à l'entretien de l'éclairage public. Depuis lors, la Commune bénéficie du service mutualisé d'entretien de l'Eclairage Public proposé par TE 64, dont les prestations d'interventions de dépannage sont organisées au travers d'un marché quadriennal arrivé à son terme le 30 juin 2026 selon le courrier reçu en mairie le 23/07/2026.

Ce marché vient par conséquent d'être renouvelé et a pris effet le 1er juillet 2026 pour une durée de 4 ans. De nouvelles modalités techniques et financières concernant les interventions liées à ce marché nécessitent que la Commune confirme **au plus tard le mercredi 16 septembre**, le maintien de la formule jusqu'ici retenue par la commune, ou bien le choix de nouvelles options éventuelles que nous souhaiterions voir appliquées, afin de réactualiser la convention attachée.

La convention précédente s'était portée sur la formule de maintenance préventive qui comprenait :

- Le remplacement, durant le 2^{ème} semestre 2026, de toutes les ampoules par des ampoules neuves dans les appareils d'éclairage public
- La maintenance des appareils équipés de platines leds, durant le 2^{ème} semestre 2026,
- La maintenance des armoires d'éclairage public chaque année du contrat.

Ces prestations garantissent le bon fonctionnement des appareils durant les 4 ans d'exécution du contrat, en dehors des travaux de gros entretien (vandalisme, accidents, défaut sur câbles...) facturés sur la base d'un bordereau de prix spécifique et sont assurées moyennant un coût forfaitaire annuel par point lumineux et par armoire. Toute panne courante sur lampe, appareillage, drivers (en dehors du gros entretien) qui se produirait d'ici le 30 juin 2030 sera ainsi couverte par le forfait annuel. Le coût d'entretien courant est ainsi connu à l'avance.

Le fonctionnement quotidien du service, est quant à lui assuré par TE 64, moyennant une cotisation communale annuelle d'un montant de 3.5 euros par élément d'éclairage public, indiqués en annexe à la convention.

Il est également rappelé aux membres présents que dans le cadre du transfert de compétence des communes en matière d'éclairage public, le TE64 assure également pour leur compte :

- La gestion d'un système d'information géographique partagé avec la commune permettant la télédéclaration des pannes,
- Le géo référencement du parc d'éclairage public (points lumineux et armoires),
- La réponse pour le compte des communes, aux DT et DICT conformément à la réglementation en vigueur.

Il est rappelé que si la prestation d'entretien, assurée par l'entreprise retenue par le TE64 dans le cadre d'une consultation est directement refacturée à la commune par le TE64, la gestion des prestations concomitantes sus-énumérées, se traduit par le versement annuel de la commune au TE64, d'une cotisation de 1 euro par élément d'éclairage public du parc communal (points lumineux + armoires de commande).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE le renouvellement de la maintenance des éclairages public de la Commune par le TE64.**
- **PRECISE que la Commune reste sur la formule de maintenance préventive.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'adhésion pour l'entretien de l'éclairage public de la Commune avec le TE64 et tous documents nécessaires à ce renouvellement.**

III. AVIS CONSULTATION METHAGEST : Délibération n°2026-09-35

Le Maire indique qu'il a été saisi par la Préfecture d'une demande présentée par la société Methagest située sur la commune de Pardies Piétat, concernant l'augmentation de son unité de production de gaz par méthanisation.

Le conseil municipal est appelé à émettre un avis sur cette demande car il est situé dans le périmètre d'un kilomètre autour de l'installation et du plan d'épandage.

Après avoir pris connaissance du dossier soumis à la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, il ressort des débats que :

- Pour Baudreix, la surface d'épandage est de 1,67 hectare.
- L'unité de méthanisation METHAGEST se trouve en zone vulnérable nitrates.
- Si l'unité de méthanisation en question n'est pas située dans le périmètre d'un SAGE, beaucoup de parcelles seront présentes dans le futur SAGE.
- L'évolution de l'unité prévoit une production de digestat solide de 2 709 tonnes par an et de 10 750 tonnes de digestat liquide alors qu'elle était de 1 000 tonnes pour le digestat solide et 9 500 tonnes pour les effluents liquides jusqu'alors.

En matière d'énergies renouvelables, la production de bio gaz renouvelable qui vient remplacer le gaz d'origine fossile est une bonne chose.

**Au vu de ces éléments après en avoir largement délibéré le conseil
avec 12 voix pour, 0 contre et 1 abstention :**

- **DONNE un avis favorable au projet déposé par la société Méthagest.**
- **PRECONISE que le plan d'épandage anticipe d'ores et déjà le futur SAGE.**

IV. PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION CLIMATISATION ECOLE : Délibération n°2026-09-36

M. le Maire revient vers les membres présents concernant le projet de climatisation des bâtiments scolaires et du CLAE. Compte tenu des fortes chaleurs de l'été passé, il souhaiterait équiper les bâtiments d'une pompe à chaleur (PAC) Air/Air.

Il a en ce sens demandé un devis qui s'élève à 17 851.20 € TTC pour l'installation d'une PAC dans :

- Le bâtiment du CLAE (au rez-de-chaussée),
- Dans la salle Andromède (classe au rez-de-chaussée),
- Dans la salle Pégase ou salle Orion (bibliothèque à l'étage ou salle de sieste actuelle),

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de financement du rafraîchissement des établissements scolaires et périscolaires, il est possible de percevoir une prime forfaitaire de 10 000 € d'EDF.

Plusieurs conditions doivent être remplies pour être éligible à ce dispositif. Le Maire souhaite l'intégrer et en expose les conditions :

- Dépôt d'une pré-demande avant le 15/10/2026
- Dépôt du dossier avant le 30/06/2027
- Le projet de rafraîchissement doit être structurel
- Obligation d'inscription au programme Edurénov
- Installation d'un équipement éligible au dispositif type PAC air/air ou Air/Eau...
- Réaliser une étude de faisabilité indiquant à minima :
 - ✓ La puissance du froid nécessaire par pièce,
 - ✓ La description et le dimensionnement global de la solution,
 - ✓ Le coût de sa mise en œuvre,

M. le Maire précise qu'il a d'ores et déjà sollicité 2 organismes pour obtenir les devis nécessaires à la réalisation d'études préalables (DPE et étude de faisabilité).

Une fois ces études réalisées, la Commune sera en mesure de déposer une pré-demande ainsi qu'un dossier complet pour vérifier l'éligibilité du projet pour le versement de la prime forfaitaire de 10 000 €.

Il présente donc le plan de financement prévisionnel attendu de l'opération comme suit :

	Dépenses HT	Dépenses TTC	Recettes attendues
DPE	250.00 €	300.00 €	
Etude de faisabilité	1 485.00 €	1 782.00 €	
Travaux	14 876.00 €	19 627.20 €	
Totaux	16 611.00 €	21 709.20 €	
Prime EDF			10 000.00 €

Ce plan prévisionnel attendu ainsi présenté, porterait la part Communale à 11 709.20 € TTC

**Le Conseil municipal, après en avoir largement délibéré,
à l'unanimité :**

- **AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes démarches administratives permettant la mise en œuvre de ce projet.**
- **AUTORISE M. le Maire à signer tous documents liés à ce projet tels que les devis et tous documents inerrants aux demandes de financements rattachées.**
- **VALIDE le plan de financement prévisionnel présenté par M. le Maire.**

V. EXONERATION TAXE HABITATION POUR LES MEUBLÉS DE TOURISME CLASSÉS : Délibération n°2026-09-37

Le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie relatif à une demande d'une administrée pour soumettre aux membres présents, la mise en œuvre de l'exonération de la taxe d'habitation en faveur des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes.

Il expose les dispositions de l'article 1414 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe d'habitation les locaux classés meublés de tourisme ou les chambres d'hôtes.

Il précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Il précise que la Commune a la possibilité chaque année avant le 1^{er} octobre de l'année N de voter cette exonération ou de la supprimer pour une prise d'effet au 1^{er} janvier de l'année N+1.

Il indique également que les hébergements de la base de loisirs ne seront pas concernés par cette exonération étant soumis à la CFE (Contribution Foncière des Entreprises).

- Vu l'article 1414 bis du code général des impôts, qui dispose de la possibilité d'exonération et non de l'obligation.
- Vu le caractère lucratif et privé de l'activité en question permettant une source de revenus complémentaires.
- Vu le souhait du conseil et de ses membres, de conserver l'égalité devant l'impôt afin qu'il soit supporté de manière égale par les particuliers, les personnes exerçant une activité professionnelle ou les personnes exerçant une activité lucrative privée.

**Le Conseil municipal, après en avoir largement délibéré,
à l'unanimité :**

- **DECIDE de ne pas exonérer de taxe d'habitation sur les résidences secondaires :**
 - Les locaux classés meublés de tourisme
 - Les chambres d'hôtes
- **CHARGE le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.**

VI. QUESTION DIVERSES :

✚ **Bilan rentrée scolaire** : Madame Ramade, déléguée aux affaires scolaires, fait le bilan de la rentrée qui a été très positive :

- **Aménagement de la cour de l'école** : Une partie des aménagements ont été réalisés cet été par les agents communaux « sous la conduite » de M. LAMAZOU et M. BOUQUET, élus délégués aux services techniques. Il a été proposé aux parents disponibles qui le souhaitent, de se retrouver le samedi 29/08/2026 pour terminer les aménagements commencés. Une trentaine de personnes étaient présentes, ce qui a permis de faire de cette journée, une réussite côté réalisation et un moment convivial apprécié de tous.
- **Recrutement d'une directrice du CLAE (Centre de Loisirs Associé à l'Ecole)** : Mme MARINO Julie a été recrutée cet été pour assurer les missions de direction du CLAE. Elle est présente sur le temps périscolaire (matin, midi et soir) et a déjà mené des actions structurantes sur le volet animation. Elle a également élaboré, avec la participation des enfants, un règlement du savoir être au sein de la structure.
- **Aide aux devoirs** : L'accompagnement auprès des enfants sera assuré par Mme Marie-Paule HALLOSSERIE. Une fiche d'inscription à la première période (septembre-octobre) a été diffusée auprès des parents de l'école lors de la rentrée. Les retours sont encourageants et démontrent une adhésion certaine à la démarche.
Deux séances hebdomadaires sont proposées, les lundis et les jeudis de 16h45 à 17h15 pour les cycles 2 et de 17h15 à 17h45 pour les cycles 3. La coordination sera assurée par la directrice de CLAE en collaboration avec les enseignantes et Mme HALLAUSSERIE. Le début des séances a dû être reporté à la semaine du 05/10/2026.
Une fiche d'inscription sera également diffusée pour la seconde période (novembre-décembre) avant les vacances d'octobre.

✚ **Programmation coupure éclairage public par arrêté :**

Le maire rappelle au Conseil quelle était la position de la commune concernant l'éclairage public. Il explique qu'il avait proposé au conseil de laisser les lumières de l'éclairage public allumées afin de limiter le risque de vols de câbles. Au vu des augmentations du coût de l'électricité, il propose de revenir à une coupure de l'éclairage à 22h00 avec réouverture à 7h15 en amont du lever du jour à compter du 01/10/2026.

Economie d'énergie – Maitrise de la consommation des bâtiments communaux et de l'éclairage public :

Le Maire présente le bilan des consommations d'électricité et de gaz naturel de 2022 à 2025. Celles-ci s'avèrent toutes en augmentation.

Diverses mesures sont donc étudiées actuellement pour faire des économies et limiter la consommation des fluides sur les bâtiments communaux (mise en place de programmateurs là où il n'y en a pas pour les bâtiments chauffés au gaz, installation de lampes LED à la salle des sports, fermeture du chauffage dans les locaux non utilisés de la mairie...)

La maîtrise de l'énergie et les éco gestes doivent faire désormais l'objet d'une attention continue de la part de tous : élus, agents et usagers.

Base de loisirs – Point d'information :

Dans le cadre de la vente du fonds de commerce appartenant à la gérante de la base de loisirs, cette dernière a présenté au Maire le futur repreneur. Ce dernier, en discussion avec les banques, souhaiterait dans le cas où la vente serait effective revoir certaines dispositions de son bail. Le Maire lui a demandé de formaliser ses demandes par écrit afin que le Conseil puisse se positionner. Le souhait de la gestionnaire, quant à elle, serait de partir au 31 octobre 2026.

Aménagement route de Beuste – Passage sous terrain :

Le Maire présente le projet d'un passage souterrain, porté par la CCPN, pour les vélos au droit de l'intersection de la RD938 et de la voie menant de Baudreix à Beuste.

Il présente l'historique du dossier. Actuellement les communes de Baudreix, Beuste et Lagos ont donné leur accord pour le projet d'aménagement proposé par le Conseil Départemental. La commission mobilités de la CCPN est chargée du suivi de ce dossier (plan de financement, acquisitions foncières, aspects techniques, juridiques ...) dont la finalité est prévue pour 2028.

Aménagement sécuritaire RD38 – Route d'Angaïs :

Le Maire indique qu'il a recontacté les services départementaux au sujet de l'aménagement sécuritaire de la Route Départementale 38 prévu de longue date et qui ont été réalisés sur la partie de Boeil-Bezing. Le responsable de la voirie départementale Monsieur Lamane l'a assuré qu'il allait mettre son service sur ce dossier.

Tontes sur le village :

Notre prestataire qui assure les tontes sur les lotissements a informé la commune qu'au vu des conditions climatiques, il n'a pas effectué de tontes au mois d'août.

Réaménagement salle des fêtes – compte rendu réunion du 21 juillet :

Suite au compte rendu de la réunion du 21 juillet avec notre architecte, il est décidé de travailler à la programmation et d'associer le CAUE à celle-ci.

Modification de la passe à poissons sur le seuil du Gave de Baudreix :

Le Maire indique que des travaux ont lieu actuellement sur le seuil au droit de la passerelle sur le gave. Ils consistent à l'agrandissement de la passe à poissons et sont prévus du 1^{er} septembre au 15 novembre 2026. L'accès au site sera interdit aux piétons et cyclistes, un itinéraire de délestage est prévu et affiché à chaque extrémité du chantier.

Ateliers jeunes 2026 :

Les ateliers jeunes cette année se sont déroulés du 20 au 24 juillet et du 17 au 21 août. Ils étaient 7, encadrés par nos agents municipaux ils ont réalisé de petits travaux sur les bâtiments communaux. Extrêmement motivés, ils ont accompli avec beaucoup de sérieux. Expérience à renouveler.

Container à verres :

Il y a lieu de déplacer le container à verres car son placement sur le parking près de la mairie pose des problèmes au moment où le camion vient le vider. Il est proposé de le déplacer sur le parking des services techniques et d'en demander un second. Une information sera faite sur le village pour en prévenir la population.

Triathlon Baudreix les 19-20 septembre 2026 :

Il aura lieu les 19 et 20 septembre, 1200 triathlètes sont attendus. L'édition 2026 devrait être un succès.

Point projet centrale hydroélectrique :

Le Maire indique qu'il a rencontré le Secrétaire Général de la Préfecture qui l'a informé que le nouveau Préfet Monsieur Fetet allait maintenant prendre connaissance du dossier.

Evènementiel Starlight – Projet d'exposition lumière dans la Saligue en décembre :

La commune est saisie dans le cadre des festivités de fin d'année d'une demande pour organiser une exposition lumière dans la saligue sur le Baniou en présentant des décors et guirlandes illuminées durant tout le mois de décembre.

Mise à disposition du personnel communal – service administratif :

Le Maire rappelle que les collectivités ont la possibilité de mettre à disposition d'une autre collectivité un ou plusieurs de leurs agents.

Plusieurs conditions existent dont la principale est l'accord de l'agent. Il indique que l'un des agents du service administratif serait prêt à accepter cette proposition à condition que cette mise à disposition fasse l'objet d'une convention en bonne et due forme entre toutes les parties (l'agent et les 2 collectivités) selon les textes en vigueur.

Il demande au conseil de lui permettre de mener toutes les démarches dans ce sens et rappelle que seules des considérations d'ordre budgétaires l'ont amené à faire cette proposition.

**Les délibérations prises au cours de la séance commencent
au n°2026-09-33 et se terminent au n° 2026-09-37**

La séance est levée à 21h30

(Classé par ordre alphabétique)

ARTEAGA Robert	BAZIR Cédric Absent	BLONDE Julie	BICIEN DASSAT Marlène
BOUQUET Michel	CLAVERIE Marion Absente excusée (procuration à Mme LUSSIER)	DARRIVERE Xavier	DUFOURMENTEL Tania Absente excusée (procuration à Mme RAMADE)
ESCALE Francis	LAMARQUE Marie-Christine Absente excusée (procuration à M. BOUQUET)	LAMAZOU Georges	LUSSIER Aurore
PEYRE Sébastien	RAMADE Valérie	SUPERVIELLE Eric Absent excusé	